

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 28 mai 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, RICK Stéphane, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, GASSERT Cédrine, HILD Aline, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VATRY Edwige, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : REGNIER Clarisse a donné procuration à BONICEL Bénédicte, BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique a donné procuration à WEEBER Michelle, DREISTADT Maxime a donné procuration à MATZEN Audrey, HOFFMANN Caroline a donné procuration à ZINCK Gisèle, JUNG Didier a donné procuration à RICK Stéphane, KOERIN Gilbert a donné procuration à BLANCK Denis, LAENG Éric a donné procuration à ZILLIOX Nicolas, VOGT Marie-Line a donné procuration à SCHULLER Céline

Objet : Création d'un poste d'apprenti CAP AEPE .

A l'instar des années précédentes, Mme le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un contrat d'apprentissage pour étoffer le personnel communal de l'école maternelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la circulaire ministérielle Nor RDFF1507087C du 8 avril 2025 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la demande d'avis au Comité Social Territorial ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure pour la rentrée scolaire 2026/2027, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole Maternelle	1	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	2 ans

DECIDE de proposer les titres restaurant à l'apprenti(e) recruté(e) à raison d'un ticket par jour de travail complet effectué dans les locaux communaux.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6417.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le - 1 JUIN 2026

Transmis à la Préfecture le - 1 JUIN 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le - 1 JUIN 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE

A -

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

